



**10<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Mardi le 10 décembre 2024,  
Centre communautaire Champigny (salle polyvalente)  
7519, boul. Wilfrid-Hamel  
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M <sup>me</sup> Aline Dumont	Secrétaire
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Patrick L'Heureux	Administrateur
M <sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Constant Pilote	Administrateur

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :**

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau (en ligne)
M <sup>me</sup> Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M <sup>me</sup> Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Michael Boutin	Conseiller en dév. écon., Ville de Québec
M <sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec

**ÉTAIENT ABSENT.E.S :**

M <sup>me</sup> Céline Auclair	Administratrice
--------------------------------	-----------------

---

18 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

3 citoyen.ne.s sont présent.e.s en virtuel sur Zoom

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

### Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Consultation publique et demande d'opinion : Aménagement d'un complexe médical au 1620, avenue Jules-Verne	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du 12 novembre 2024	19 h 50
5.	Période d'information des conseillers municipaux	19 h 55
6.	Période de questions et commentaires du public	20 h 10
7.	Affaires découlant du procès-verbal • Résolution CQA-24-CA-58 : Projet YQB	20 h 25
8.	Trésorerie • Paiement des frais de secrétariat • Autorisation des dépenses	20 h 30
9.	Correspondance	20 h 35
10.	Dossier en cours • Stratégie routière 2020-2024 • Dossier du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle • Table Concertation Vélo • Qualité de l'air • État de situation de la rivière Lorette (amont) : planification d'une date avec Canards Illimités • Rue Félix-Antoine-Savard : dépôt d'une résolution du conseil d'établissement	20 h 40
11.	Affaires nouvelles • Qualité de l'air	20 h 55
12.	Divers	21 h 00
13.	Levée de l'assemblée	21 h 15

## **RÉSOLUTION CQA-24-CA-68**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

### **3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE MÉDICAL AU 1620, AVENUE JULES-VERNE**

M<sup>me</sup> Sayana Khuon explique le processus de consultation publique et introduit M. Michael Boutin et M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron qui sont présents pour expliquer le projet de modification réglementaire touchant le nouveau complexe médical au 1620, avenue Jules-Verne, près de la sortie Legendre de l'autoroute Félix-Leclerc (zone 36442Cb). La demande de modification réglementaire vise à augmenter la superficie maximale de plancher d'un établissement du groupe P5 *Établissement de santé sans hébergement* afin de permettre l'implantation d'un groupe de médecine de famille (GMF) d'une superficie d'environ 2 000 mètres carrés.

La réglementation en vigueur limite toutefois la superficie maximale par établissement à 1000 m<sup>2</sup> pour un établissement de santé sans hébergement.

Pour permettre au projet d'aller de l'avant, il est notamment souhaité de modifier la réglementation d'urbanisme en :

- Augmentant à 6000 m<sup>2</sup> la superficie maximale de plancher par établissement appartenant au groupe d'usages P5 *Établissement de santé sans hébergement*;
- Fixant à 10 000 m<sup>2</sup> la superficie maximale de plancher par bâtiment appartenant au groupe d'usages P5 *Établissement de santé sans hébergement*.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#). Une consultation écrite suivra du 11 au 17 décembre 2024.

Une période de questions et commentaires s'en suit.

Un citoyen demande si le projet inclut un agrandissement du bâtiment. M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron répond qu'il n'y a pas d'agrandissement prévu.

Un citoyen demande si le bâtiment comporte un nombre d'étages maximal. M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron répond que les hauteurs sont normées pour chaque zone dans la Ville ; dans cette zone, la hauteur maximale est de 20 mètres.

Un citoyen s'inquiète de la fluidité de la circulation à l'entrée et la sortie du commerce sur l'avenue Jules-Vernes. M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron répond que puisque l'agrandissement se fait à l'intérieur du bâtiment, il ne devrait pas y avoir un nouvel afflux de véhicules. M. Michael Boutin complète en mentionnant que le STMI a procédé à une analyse avec ce projet et ce type d'usages. M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel ajoute que les locaux s'agrandissent, mais qu'il n'y aura pas de nouveaux usagers.

Une citoyenne demande si le projet de GMF était déjà prévu à la construction, étant donné qu'il y a déjà beaucoup de bâtiments vacants dans le secteur de Champigny. Un

des responsables du projet présent en salle mentionne que ce sont les propriétaires médecins qui ont décidé de la construction de ce projet.

Une citoyenne résidant sur un terrain adjacent (rue Annette Leclerc) mentionne son désarroi face au bâtiment qui s'est construit derrière chez elle et demande qui peut gérer la cohabitation et l'harmonisation avec cette nouvelle construction. M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron en prend note. M. Réjean Martel ajoute que le Conseil peut parfois soutenir des demandes de citoyens, par exemple, pour l'aménagement de barrière végétale.

Un citoyen fait part que plusieurs arbres ont été coupés pour faire place à un chemin à travers la piste cyclable. M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron validera que les travaux sont bien autorisés.

Un citoyen s'interroge sur l'absurdité d'être questionnés sur l'intérieur des locaux alors que c'est la construction du nouveau bâtiment qui occasionne les inquiétudes des citoyens. M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron répond que c'est lorsqu'il y a modification au règlement qu'il y a consultation publique et que le bâtiment présenté respectait les normes.

M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel et un citoyen soulignent, en lien avec le transport actif, que la construction du trottoir sur Jules-Vernes serait d'autant plus pertinente et prioritaire. Le Conseil avait d'ailleurs adopté une résolution en ce sens (CQA-24-CA-41).

Un citoyen demande si des conifères plutôt que des feuillus (perdant leurs feuilles en hiver) seront plantés pour cacher les citoyens du bâtiment. L'architecte du projet répond que la zone autour du ruisseau est intouchable, mais que plusieurs aménagements paysagers sont prévus. Elle ajoute qu'ils cherchent à obtenir la certification [LEED](#) et donc, adopter des pratiques de développement durable.

Une citoyenne fait part de ses inquiétudes par rapport à l'éclairage intense. Un responsable du projet en prend note et apportera des modifications quant à la direction de l'éclairage des grues si elles affectent le voisinage.

Une citoyenne se questionne sur l'échéancier du projet : pourquoi être allé de l'avant avec la construction si on ne savait pas si la modification réglementaire allait être acceptée. Un responsable du projet explique qu'il y a souvent des modifications quant aux budgets alloués.

M<sup>me</sup> Sayana Khuon fait un tour de table pour sonder les membres du Conseil quant à leur opinion sur la présente consultation.

### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-69**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36442Cb, R.V.Q. 3387.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

#### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-70**

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de novembre tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

➤ Demande de toponymie

M. Réjean Martel a reçu une autre réponse du Comité de commémoration et de toponymie de la Ville de Québec.

*Pour mémoire, je mentionnais à la famille Laberge que les membres du Comité de commémoration et de toponymie souhaitent maintenir leur refus, du moins le temps d'accomplir d'ici la fin 2025 l'exercice de révision de notre Cadre d'intervention en commémoration, dont la version actuelle date de 2013.*

*Nous souhaitons en profiter pour aborder la commémoration des bénévoles et personnalités méritoires dans le domaine communautaire, puisque nous recevons à chaque année de nombreuses demandes touchant à ces sphères d'activités. Nous devons clarifier la hiérarchie des interventions commémoratives et les moyens à la disposition de la Ville pour exercer son devoir de mémoire [incluant la dénomination de salles, qui n'est pas une pratique courante pour le moment]. Cette réflexion pourrait déboucher sur la création de nouveaux programmes qui permettront de mieux mettre en œuvre cette hiérarchisation dont nous souhaitons nous doter.*

*Par conséquent nous mettons sur pause tout projet de changement de dénomination toponymique, le temps de porter cette importante réflexion à terme. Cette réflexion profitera d'un autre chantier que nous mènerons à plus court terme à l'égard des toponymes critiqués sur notre territoire. Cela explique que nous ciblons la fin de l'année 2025 pour réviser notre Cadre d'intervention en commémoration.*

*Nous sollicitons donc une fois de plus votre patience, le temps que nous nous dotions d'un nouveau cadre qui permettra de cibler la manière adéquate de rendre hommage à Denise Paradis et Raymond Laberge.*

#### **6. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

- Des travaux sur le boulevard Auclair ont lieu entre la rue de Vinci et la rue Paul-IV;
- Il mentionne qu'il y aura une rencontre pour le *Google Workplace* des Conseils de quartier jeudi prochain;
- Le Conseil a reçu des invitations pour être consultés sur l'activité physique et la politique de stationnement.

Une citoyenne se questionne sur la proportion des pistes cyclables qui sont déneigées dans la Ville de Québec et la part de budget qui y est alloué. M. Louis Martin n'a pas les chiffres exacts pour le kilométrage déneigé, mais le 311 pourrait offrir ces réponses. 1,6% du budget du déneigement est alloué au déneigement des pistes cyclables.

M. Patrick L'Heureux avait fait une demande au 311 pour demander un feu protégé à gauche à l'intersection des avenues Jules-Vernes et Le Gendre, mais selon les relevés d'une technicienne de la Ville, il n'y a pas assez de demande à ce sujet.

## **7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S**

Il n'y a pas d'intervention.

## **8. TRÉSORERIE**

M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 2 119,03\$ au compte du Conseil, incluant le 1 500\$ de montant résiduel des projets de sécurité routière.

Païement des frais de secrétariat

### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-71**

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu de verser 125\$ à M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

*Adoptée à l'unanimité*

## **9. DOSSIERS EN COURS**

### **9.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024**

M. Sébastien Deveault a entamé des démarches avec le Conseil de Pointe-de-Sainte-Foy, mais il n'y aura finalement pas de projet en coopération.

Il a également assisté, avec M. Patrick L'Heureux, à la séance d'information sur la *Stratégie de sécurité routière 2025-2029* de la Ville. Divers sujets ont été traités, notamment la sécurité autour des écoles, la vitesse et la courtoisie au volant. La prochaine année devrait mettre de l'avant des thèmes comme la sécurité des aîné.e.s et de la micro mobilité.

M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel fait part que le comité a pensé à des idées de produits tels que crayons et calepins avec la devise «Vas pas trop vite» qui pourraient être distribués dans les écoles et sonde le Conseil à ce sujet. Le comité est toujours en recherche d'idées.

## **9.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle**

M. Sébastien Deveault revient sur les propos mentionnés au Conseil de Ville par le conseiller M. Pierre-Luc Lachance : «Le travail est en train de se conclure et sera présenté au CQ dès que possible. Peu d'espoir pour cet hiver, mais j'ai l'impression que c'est le dernier hiver. Il faut travailler avec les voisins. »

Au printemps, le Conseil réécrira à M. Pierre-Luc Lachance pour le suivi de ce dossier.

## **9.3 Table de concertation vélo (TCV)**

M<sup>me</sup> Aline Dumont a assisté à la rencontre sur les 2,6 km de pistes cyclables géré par la Ville de l'Ancienne-Lorette qui reliera la Route de l'Aéroport jusqu'à l'avenue St-Jean-Baptiste en passant sur le terrain appartenant au MTQ. Des haltes seront aménagées tout au long du trajet avec des tables de pique-nique, des lampadaires, des stations pour réparer les vélos, etc.

Il y a une nouvelle Table de concertation qui serait créée pour le Transport en commun et les Conseils sont invités à déléguer un membre. M. Constant Pilote se propose comme délégué.

## **9.4 Qualité de l'air**

M. Réjean Martel mentionne que la Commission sur la qualité de l'air est intéressée à venir partager un projet-pilote qu'elle souhaiterait établir dans le quartier en collaboration avec le Conseil de quartier de l'Aéroport. Une date de rencontre privée pour cet hiver sera fixée sous peu.

M. Laurier Bérubé a consulté les statistiques du Ministère de l'Environnement sur la qualité de l'air et la station Champigny est passée du 3<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> rang.

## **9.5 État de situation de la rivière Lorette (amont) : planification d'une date avec Canards Illimités**

Suite à [l'annonce d'un vaste projet](#) de restauration des milieux humides et hydriques par Canard Illimités Canada, les responsables consultent les agriculteurs et les résidents près de la rivière Lorette. Une séance d'information avec le Conseil de quartier est prévue pour le printemps.

## **9.6 Rue Félix-Antoine-Savard: dépôt d'une résolution du conseil d'établissement**

M. Réjean Martel a partagé par courriel le projet de résolution préparée par le conseil d'établissement de l'École Primevères.

Le Conseil de quartier en prend acte.

## 9.7 Consultations publiques

M. Réjean Martel fait part que la grande quantité de consultations publiques empiète sur le suivi des dossiers du Conseil et sur le temps d'écoute des propos des citoyen.ne.s et de leurs préoccupations. D'autre part, les citoyen.ne.s comprennent parfois mal le rôle consultatif du Conseil dans ces présentations.

Il en fait part à M<sup>me</sup> Sayana Khuon pour que la Ville en tienne compte.

## 9.8 Séance d'information sur le 311 et le 911

M. Réjean Martel et M. Patrick L'Heureux ont assisté à la rencontre. Il y a été appris qu'à chaque fois qu'une demande est faite quant à la circulation, les policiers vont vérifier systématiquement une à deux fois pour faire un relevé, mais vu le nombre élevé de demandes, il n'y a pas de suivi aux citoyens.

## 10. CORRESPONDANCE

M<sup>me</sup> Sayana Khuon rappelle qu'il y aura une rencontre pour le *Google Workplace* pour les Conseils de quartier le 12 décembre prochain.

## 11. DIVERS

M<sup>me</sup> Sayana Khuon annonce qu'il y aura deux consultations publiques le 14 janvier prochain (une pour un projet de résidence sur la rue Saint-Yves et l'autre pour un nouveau restaurant à la place de l'ancien *Burger King*).

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 35.

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et révisé par M<sup>me</sup> Aline Dumont et M. Réjean Martel.

---

Réjean Martel, président

---

Aline Dumont, secrétaire